



COVID-19

Médicis, mobilisée auprès de ses adhérents, artisans, commerçants, pendant la crise sanitaire : de nouvelles mesures d'aides votées à hauteur de 6 millions d'euros.

Communiqué de presse

Paris, le 12 mai. Médicis, la mutuelle retraite des indépendants et entrepreneurs, a décidé de mesures d'aides complémentaires en soutien à ses adhérents très impactés par la crise sanitaire en cours.

- **Une prise en charge intégrale des cotisations retraite d'avril et mai 2020 pour l'ensemble de ses adhérents titulaires d'un PER Médicis en cours de versement.**

Dès l'annonce de la fermeture massive des commerces en mars dernier, Médicis avait décidé de ne pas prélever les cotisations retraite d'avril à ses adhérents en les informant d'un report à une date ultérieure.

Bien conscients des difficultés très importantes des artisans et commerçants depuis maintenant quasiment 2 mois, les élus Médicis ont voté non pas un report mais une **prise en charge intégrale** des cotisations des mois d'avril et de mai 2020, ce qui représente un peu plus de 6 millions d'euros. Au titre de la solidarité, Médicis a choisi d'offrir cette mesure à l'ensemble de ses adhérents disposant d'un PER en cours de versement, sans aucune condition (commerce ouvert ou fermé sur la période, baisse du chiffre d'affaires,...).

Les adhérents disposant d'un PER Médicis n'auront donc aucune cotisation à régler pour les mois d'avril et mai 2020. Le Fonds d'action sociale Médicis prend le relais, ce qui permet aux adhérents concernés de continuer à se constituer des droits pour leur retraite future.

- **Un secours financier accordé à tous les adhérents les plus impactés par la crise**
Pour les adhérents ayant une baisse d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires sur les mois d'avril, mai ou juin 2020 (par rapport à la même période en 2019), un secours financier de 500 € sera accordé par le Fonds d'action sociale Médicis.

- **Une organisation opérationnelle dès le 16 mars pour garantir une qualité de service**

Dès le 16 mars, le plan de continuité d'activité de l'entreprise a été activé.

Travaillé par anticipation, il a permis dès la première semaine de confinement à 100 % des salariés Médicis de travailler sans rupture depuis leur domicile.

« Elu Service Client de l'Année » depuis 3 années consécutives, Médicis a placé la disponibilité, la réactivité et la qualité de réponse au centre de sa relation client.

Toutes les équipes sont restées mobilisées pour répondre au téléphone, par mail ou sur les réseaux sociaux à tous nos adhérents entrepreneurs ou retraités et poursuivre sans interruption le versement des prestations retraite.

Médicis a également décidé qu'elle n'aura pas recours au chômage partiel et s'engage à maintenir l'ensemble des salaires de ses collaborateurs quel que soit le niveau d'activité.



Christian Martin, Président de Médicis, boulanger en Ardèche, lui-même adhérent de Médicis

« Face à la situation exceptionnelle que nous traversons, nous nous devons plus que jamais d'aider les indépendants et entrepreneurs que nous accompagnons au quotidien pour leur retraite. En tant qu'élus et chefs d'entreprise nous-mêmes, nous sommes particulièrement bien placés pour évoquer, avec nos équipes, les difficultés que rencontrent nos clients, puisque nous subissons également de plein fouet cette crise. Médicis est aussi une mutuelle, pour qui l'entraide et la solidarité sont des valeurs majeures. »

À propos de Médicis

Avec 160 000 adhérents, indépendants et entrepreneurs, Médicis est la première structure représentative du commerce indépendant dans le domaine de la retraite. Gouvernée par un Conseil d'Administration composé exclusivement d'indépendants et entrepreneurs, elle est le reflet de leurs aspirations et problématiques et souhaite à ce titre faire entendre leur voix. Mutuelle de retraite, Médicis (ex Organic complémentaire) se consacre depuis plus de 40 ans à proposer une retraite complémentaire aux indépendants afin de compléter leur régime obligatoire de retraite.

Contact presse :

Service presse Médicis

infos@mutuelle-medicis.com